



Conditions de participation au programme de réduction des émissions

La mise en œuvre du système de collecte « Bring Plastic back » d'InnoRecycling AG est rendue possible grâce aux contributions d'un programme de protection du climat de l'instrument suisse de compensation. L'utilisation du sac de collecte est liée à l'acceptation des conditions de participation suivantes, qui s'appliquent à tous les acheteurs du sac de collecte.

1. Généralités

La collecte séparée des déchets en plastique permet de réduire les émissions de CO2 des ménages. South Pole Suisse AG (ci-après désignée « SPS ») exploite, sur mandat de InnoRecycling AG (ci-après désignée « InnoRecycling »), un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie des attestations délivrées dans le cadre du programme, l'acheteur bénéficie d'un avantage financier sur le prix de vente du sac de collecte des plastiques. L'octroi de cet avantage est soumis aux conditions de participation au programme ci-dessous.

2. Définitions

Dans les présentes conditions de participation, sauf indication contraire du contexte, les termes suivants ont la signification suivante :

« Acheteur » désigne la personne qui achète et utilise le sac de collecte.

« Sac de collecte » désigne un sac spécialement marqué pour la collecte de déchets plastiques ménagers triés et correspond à un projet individuel dans le cadre du programme. Le sac de collecte est certifié depuis 2020 par l'Association suisse des recycleurs de plastique (VSRP) et garantit un cycle de vie des matériaux transparent et respectueux de l'environnement. Celui-ci est soumis à un monitoring régulier du flux de matières, selon la méthode de l'Empa.

« InnoRecycling » se réfère à l'entreprise InnoRecycling AG basée à Eschlikon (TG), qui vend des sacs de collecte et organise la collecte, le tri et la valorisation des déchets en plastique.

Les « conditions de participation » se rapportent au présent document.

Le terme « avantage » désigne la réduction tarifaire accordée à l'acheteur sur le prix de vente du sac de collecte.

3. Cession des droits sur les réductions d'émissions

L'acheteur cède à InnoRecycling tous les droits de propriété et de reconnaissance sur les réductions d'émissions réalisées grâce au programme. L'acheteur assure en particulier à InnoRecycling que

- le sac de collecte ne participe pas en plus à un programme national ou international de réduction des émissions ;
- le sac de collecte n'est pas cofinancé par d'autres instruments de promotion de la politique énergétique ou climatique ;
- le sac de collecte n'est pas par ailleurs enregistré en Suisse comme projet ou comme faisant partie d'une batterie de projets visant la réduction d'émissions ;
- il ne fera pas valoir autrement les réductions d'émissions réalisées avec le sac de collecte.

4. Utilisation du sac de collecte

1. L'installation, l'utilisation et la remise du sac de collecte se font aux frais et sous la responsabilité de l'acheteur.
2. Le sac de collecte ne doit contenir que des déchets plastiques provenant de Suisse dont la collecte séparée n'est pas prescrite par la loi dans le cadre de l'ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (RS 814.600) (p. ex. pas de déchets de construction).



5. Indemnisation du client

L'avantage constitue la seule contrepartie d'InnoRecycling pour la cession des droits de propriété et de reconnaissance sur les réductions d'émissions réalisées à partir du programme. L'avantage est versé par InnoRecycling à l'acheteur ou au revendeur et est inclus dans le prix d'achat. L'acheteur ne peut prétendre au paiement en espèces de l'avantage. InnoRecycling n'assume aucunement les frais occasionnés à l'acheteur par l'achat, l'utilisation et la remise du sac de collecte. En cas d'aliénation du sac de collecte, l'acheteur s'engage à transférer les obligations lui incombant en vertu des présentes conditions de participation au nouveau détenteur avec devoir de transmission.

L'avantage comprend également toutes les taxes de droit public, en particulier la TVA suisse.

6. Protection des données

InnoRecycling est autorisée à vérifier les réductions d'émissions réalisées avec le sac de collecte. À cet effet, l'acheteur octroie à InnoRecycling un droit de regard sur les informations nécessaires à la surveillance et à la vérification des réductions d'émissions générées par le sac de collecte. Ces informations comprennent le poids, le contenu, l'origine et la composition des déchets en plastique contenus dans le sac de collecte, ainsi que la date et le lieu de l'achat du sac de collecte.

InnoRecycling peut, aux fins de surveillance et de vérification des réductions d'émissions, transmettre ces données à l'exploitant du programme SPS. L'utilisation ou la transmission de ces données à d'autres fins est expressément exclue.

7. Complément aux CGV d' InnoRecycling

Les présentes conditions de participation viennent compléter les conditions générales de vente d'InnoRecycling. Elles valent uniquement pour les acheteurs bénéficiant de l'avantage tarifaire sur les sacs de collecte dans le cadre du programme. Dans l'hypothèse où les deux documents se contredisent, les présentes conditions de participation font foi.

8. Compléments et modifications

InnoRecycling se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de participation si ses intérêts le justifient. L'acheteur doit accepter les modifications apportées aux conditions de participation pour des raisons techniques et d'exploitation, dans la mesure où celles-ci lui sont favorables ou entraînent une diminution négligeable des prestations d'indemnisation sans affecter des règles fondamentales du contrat. De plus, les modifications sont autorisées lorsqu'elles s'avèrent nécessaires suite à des dispositions légales ou des décisions juridiques.

9. Juridiction compétente et droit applicable

Le contrat est régi par le droit suisse. Tous les litiges découlant du présent contrat sont de la compétence des tribunaux suisses. Le for juridique se trouve à Zurich 1.

10. Divers

Ces conditions de participation sont disponibles en plusieurs langues, seule la version allemande fait foi pour les questions d'interprétation.

InnoRecycling AG

Hörnlistrasse 1
CH-8360 Eschlikon
www.innorecycling.ch

Office sammelsack.ch:

InnoRecycling AG
sammelsack.ch
Sulzerallee 48
CH-8404 Winterthur
info@sammelsack.ch
Tel. 071 552 56 60



PLASTICRECYCLER.CH
QUALITÄT GESICHERT
QUALITÉ ASSURÉE
QUALITÀ ASSICURATA